



2 septembre 2020

## Coronavirus (COVID-19)

### Création de deux task forces pour le tourisme et les manifestations

**Le Conseil d'Etat a décidé de créer deux task forces, l'une consacrée au tourisme et l'autre aux grandes manifestations. Elles sont chargées d'élaborer les conditions cadres pour les activités touristiques durant l'hiver 2020-2021 ainsi que les mesures pour les grandes manifestations au niveau cantonal. Ces deux task forces réunissent les différents acteurs concernés et pourront s'adjoindre les services d'experts externes ou d'autres représentants en fonction de leurs besoins. Elles coordonneront également leur travail avec les autres cantons dans le but d'harmoniser les pratiques dans leurs domaines respectifs.**

A la sortie de la saison estivale, les acteurs du secteur touristique préparent la saison d'hiver et dès le 1<sup>er</sup> octobre les manifestations de plus 1000 personnes seront à nouveau autorisées. Afin d'anticiper et de coordonner les mesures à prendre dans ces domaines, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place deux task forces spécifiques.

La task force consacrée au tourisme a pour mission de prendre connaissance des principales problématiques posées au tourisme d'hiver par les contraintes découlant de la gestion de la pandémie de coronavirus, afin de définir les conditions cadres en vue d'un déroulement de la saison d'hiver au plus proche d'une saison normale. Elle sera également chargée de suivre l'évolution de la situation, de sorte à pouvoir adapter ces conditions cadres si nécessaire. Cette task force sera présidée par Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et réunira notamment les associations faitières des acteurs touristiques ou en lien direct avec le tourisme, les représentants des grandes destinations, des acteurs de l'après-ski et de la vie nocturne.

La task force dédiée aux grandes manifestations a également été créée. Elle a pour objectif de suivre l'évolution de la situation, de centraliser les demandes de grandes manifestations et de définir le processus pour délivrer les autorisations adéquates. Elle est également chargée de collecter toutes les données utiles au suivi de l'évolution de l'épidémie, d'élaborer et d'évaluer les mesures proposées au niveau cantonal. Présidée par Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, elle regroupe les différents services concernés ou impliqués dans le soutien aux manifestations ainsi qu'un représentant de la Fédération des Communes Valaisannes.

Ces deux task forces pourront s'adjoindre les services d'experts externes ou d'autres représentants en fonction de leurs besoins ou de la spécificité de certaines thématiques. De plus, elles sont chargées de coordonner leur travail avec les autres cantons afin d'harmoniser les pratiques.

### Personnes de contact



**Christophe Darbellay**, président du Conseil d'Etat et chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 05

**Frédéric Favre**, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05